



## Formulaire de demande carte carburant OCTA+

### Espace réservé à OCTA+

Date de réception: .... / .... / ....

Numéro de client: ..... Agent 271

### Identité du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Boîte : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Sexe :  M  F  
Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ GSM : \_\_\_\_\_  
Numéro de membre : \_\_\_\_\_  
Station favorite : \_\_\_\_\_  
Estimation de la consommation hebdomadaire : \_\_\_\_\_ €.

### Facturation :

Je paie ma facture par domiciliation bancaire. Enlèvements de la 1<sup>er</sup> quinzaine ; le 16 du mois et de la 2<sup>ème</sup> quinzaine ; le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit. Je complète les données relatives à mon compte bancaire ci-dessous.

Désirez-vous une facture détaillée (nombre de km parcourus, consommation de carburants aux 100 km, prix/km) ?  OUI  NON

Si oui, vous devez introduire votre nombre de km lors de chaque passage à la pompe au terminal de paiement extérieur.

Identification de votre véhicule sur annexe de votre facture : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'adhésion de la carte carburant OCTA+, situées au verso et les accepter.

Signature du demandeur :

Date :

### Données relatives à votre compte bancaire :

Nom de la banque : \_\_\_\_\_ N° de Téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Boîte : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
Nom du titulaire du compte : \_\_\_\_\_

### Avis de domiciliation :

Par la présente, j'autorise OCTA s.a. dont le n° d'entreprise est le BE 0466.634.138 RPM Bruxelles, à prélever deux fois par mois le montant de mes factures de carburant sur mon compte et me porte caution, solidaire et indivisible des obligations souscrites au nom du demandeur.

N° : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Pour accord, le titulaire du compte

Signature :

Date :

Ce document est à envoyer par courrier à OCTA s.a. – Schaerbeeklei 600 à 1800 VILVOORDE

Siège administratif : OCTA s.a. Schaerbeeklei 600 1800 Vilvorde tél : 02/257.46.18 - Siège social OCTA s.a. Av Général Baron Empain 21, 1150 Bruxelles



# CARTE CARBURANT OCTA+

## PROFITEZ DES A PRESENT DES AVANTAGES QU'ELLE VOUS PROCURE :

### • Ristourne grâce à I.P.A. :

En tant que membre, vous bénéficiez d'une ristourne garantie de **0.08 euro/L dans votre station favorite Octa+ et 0.06 euro/L dans les autres stations Octa+, Avia, Power et réseau DCB.** (tva incluse - appliquée sur le prix officiel du jour d'approvisionnement). Chez Texaco vous faites le plein au prix affiché.

### • Près de 850 stations de marque Octa+, Avia et Power, DCB à votre service :

Pour connaître la station la plus proche de chez vous, surfez sur [www.octaplus.be](http://www.octaplus.be) ou demandez une carte de Belgique reprenant les 850 stations-service au 02/257.46.18 ou via e-mail : [info@octaplus.be](mailto:info@octaplus.be).

### • La carte carburant est gratuite :

Aucun frais d'inscription ni de frais annuels.

### • Comment commander la carte carburant d'Octa+ ?

Pour recevoir votre carte Octa+, il vous suffit de remplir le recto de ce formulaire.

Une fois complété, vous pouvez l'envoyer par courrier à Octa+, Schaarbeeklei 600 - 1800 Vilvoorde. Vous recevez ensuite votre carte carburant, ainsi que votre code secret personnel.

### • Comment nous contacter ?

Pour toutes informations complémentaires, téléphonez au 02/257.46.18 ou écrivez à notre adresse e-mail : [creditcardcenter@octaplus.be](mailto:creditcardcenter@octaplus.be).

## CONDITIONS GENERALES

**Article 1.** Les présentes conditions générales régissent les rapports découlant des conditions particulières du contrat d'enlèvement de carburants conclu entre OCTA+ et le client. Elles en font partie intégrante au même titre que les conditions générales figurant sur les factures d'OCTA+ et dont le client déclare avoir pris connaissance.

**Article 2.** En cas de perte ou de vol de la "Crédit Card", OCTA+ bloquera la carte ainsi perdue ou volée dans un délai de 24 heures ouvrables suivant l'avertissement qui lui en aura été fait par le détenteur contre accusé de réception. OCTA+ ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des enlèvements qui auraient été effectués avant l'écoulement de ce délai.

**Article 3.** La "Crédit Card" reste la propriété d'OCTA+ laquelle peut à tout moment en demander la restitution soit pour l'échanger soit pour toute autre raison.

**Article 4.** Le montant des enlèvements fera l'objet d'une facture établie dans les cinq jours ouvrables suivant la date de facturation.

**Article 5.** Conjointement à la signature du présent contrat, le client donne un ordre permanent à son organisme financier en faveur de OCTA+ pour le règlement des factures de carburants. OCTA+ doit être créditée du montant des factures au plus tard dix jours après la date de facturation. Le cas échéant, OCTA+ se réserve le droit d'exiger le dépôt d'une caution devant couvrir les enlèvements d'au moins deux mois. En cas d'insuffisance de la caution, OCTA+ pourra, après justification, exiger un complément de garantie.

**Article 6.** Tout montant dû et non payé à l'échéance portera intérêts au taux de 12 % l'an calculés au mois le mois, tout mois entamé étant compté dans son intégralité. En outre, le montant de la facture sera dans ce cas majoré de plein droit d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15 % avec un minimum de 100 €. L'émission d'une lettre de change ou d'un chèque n'opère ni novation ni dérogation aux présentes conditions.

**Article 7.** En cas de non-respect injustifié des obligations de OCTA+, celle-ci sera redevable au client d'une

indemnité de 3€ par jour à compter de l'envoi par celui-ci d'une lettre de mise en demeure adressée à la poste par recommandé, avec un maximum de 20 % du prix de la dernière facturation.

**Article 8.** Toute contestation, pour être valable, doit parvenir à OCTA+ par lettre recommandée adressée à la poste dans les deux mois du ou des enlèvements litigieux.

En cas de persistance des contestations, il sera fait appel à l'arbitrage de la société Banksys.

**Article 9.** OCTA+ se réserve le droit de bloquer la "Crédit Card" en cas de non-paiement à l'échéance, de paiement tardif ou de paiements hors délais répétés ainsi qu'en cas d'absence de constitution de caution suffisante.

**Article 10.** Hormis ce qui est prévu à l'article 2, le client se reconnaît seul et unique responsable de l'utilisation qui sera faite de la "Crédit Card".

**Article 11.** En cas de perte ou de blocage de carte, le client sera redevable de plein droit à OCTA+ d'un montant de 7€ à titre de frais administratifs.

**Article 12.** Le présent contrat est conclu par une durée indéterminée. Il peut y être mis fin à tout moment :

a) Par le client détenteur de carte par la remise de la "Crédit Card" à OCTA+ et le règlement de l'entièreté de ses factures. La caution sera alors remboursée au client sous déduction de tout montant qui serait encore dû à OCTA+.

b) Par OCTA+, soit en application de l'article 9 ci-avant soit par l'envoi d'une lettre recommandée adressée à la poste au client détenteur de carte.

**Article 13.** Hormis ce qui est prévu à l'article 8 ci-avant, en cas de litige, seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège d'OCTA+ seront compétents pour en connaître.